

ACR

Les Amis des Chemins de Ronde



**Journal de
l'Association
« Les Amis des
Chemins de Ronde »**

**Siège social :
Maison des associations
56000 Vannes**

**Directrice de la
publication :
M.-A. Échard**

**Le programme des sorties
2016 est en fin de journal**

Mars 2016 4 €

*Le littoral,
j'y marche, j'y veille.*



Cap Sizun pointe du Millier 7 juin 2015



LES AMIS DES CHEMINS DE RONDE

ACR du Morbihan

Siège social : Maison des associations 6 rue de la Tannerie 56000 VANNES
Adresse postale : Le Lomer 56760 PENESTIN
Association agréée auprès de la Préfecture du Morbihan au titre de l'environnement
Tel : 02 99 90 36 80 Courriel : acr56@aliceadsl.fr Site <http://acr56.net/>

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Bureau			Autres membres			
Marie-Armelle	ÉCHARD	Pénestin	<i>Présidente</i>	Michèle	GIRARD	Baden
Henri	GIRARD	Baden	<i>Vice-président</i>	Josette	LE GUEN	Sarzeau
Alain	KERJAN	Lanester	<i>Secrétaire</i>	Jean-Claude	MAILLARD	Vannes
Anne	CHABAULT	Vannes	<i>Trésorière</i>	Michel	POTIER	Séné
Membre d'honneur	Norbert	BOURLET		Michel	ROUSSEAU	St-Brévin-les-Pins

ACR du Finistère

Siège social : 31 rue Ar Mean 29870 LANDEDA
Association agréée auprès de la Préfecture du Finistère au titre de l'environnement
Tel : 02 98 32 80 05, 06 44 75 21 64 Courriel : andre.huet1@orange.fr

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Membre d'honneur : Georgia FLORIET

Bureau			Autres membres			
André	HUET	Landéda	<i>Secrétaire général</i>	Marc	CHENAIS	Clohars-Carnoët
André	FLAMAND	Loctudy	<i>Secrét. général délégué Pays de Cornouaille Ouest ; trésorier</i>	Claude	KEROUREDAN	Quimper
Jacqueline	ROUZIC	Clohars-Carnoët	<i>Secrét. générale déléguée Pays de Cornouaille Est</i>	Yvonne	MELIN	Moëlan sur Mer
Monique	LANNESVAL	Quimper	<i>Secrétaire</i>	Sophie	ROLLIN-CABILLIC	Le Relecq-Kerhuon

JOURNAL

Directrice de la publication : Marie-Armelle ÉCHARD

Rédaction : Des membres des conseils d'administration des ACR, Agnès Andrieux, Martine Boyer, Anne Le Quer.

Crédit photos : Marie-Armelle Échard, Michèle Girard, André Huet, Françoise Maillard, les auteurs, Ouest France et le Télégramme. .

Mise en page : Michèle Girard, Françoise Maillard, Anne Chabault

Impression : BforPub à Vannes

SOMMAIRE

Éditorial	1
Assemblée générale du 28 février 2015	2
Hommages	3
Échos des ACR	
• Morbihan	5
• Finistère	8
Paysages du littoral	11
Milieus en danger	12
Souvenirs d'Hoëdic	13
Découverte du marais breton	14
2015 en photos	15
Sorties en 2016	20



EDITORIAL



La Loi Littoral a été publiée au journal officiel le 3 janvier 1986.

Cette année, on célèbre ses trente ans.

C'est une jeune loi qui a fait un excellent travail en préservant une bande non constructible sur 100m de profondeur et en sauvegardant les plus beaux sites côtiers.

C'est une jeune loi qui aurait pu faire mieux encore si elle n'était sans cesse combattue par tous ceux qui veulent, les uns, à l'égo démesuré, s'approprier le littoral et les autres, bandits en tous genres, le vendre et en trafiquer.

C'est une jeune loi, gardienne de grands trésors, à qui nous souhaitons bon vent et longue vie.

Marie-Armelle Échard

La loi littoral, c'est une frêle embarcation qui vogue, malgré les courants contraires, vers un monde nouveau où l'homme sera plus respectueux de son environnement naturel sur le littoral comme ailleurs.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Assemblée Générale des Amis des chemins de ronde du Morbihan année 2014



L'Assemblée Générale a lieu le samedi 28 février 2015 au Palais des arts à Vannes dans une salle qui a peine à contenir les nombreux participants.

Les différents membres du conseil d'administration exposent chacun son rôle dans le conseil et dans l'organisation des petites et grandes sorties qui se sont heureusement déroulées en 2014.

Le rapport d'activités est présenté sous forme de diaporama qui montre : des interruptions de sentier à la Mine d'or, à Pénestin ; à Beg Moussir, à l'île aux Moines ; à Baden, au sud de Port Blanc et à Kerdélan ; aux moulins à marée de Kerioret, à Saint Philibert, et de Mériadec, à Baden ; à Brillac en Sarzeau ; au Neguan, en Locoal-Mendon ; à Saint Pierre Quiberon, au droit du camping municipal de Penthivière et de l'École nationale de voile du Beg Rohu.

Le diaporama donne également à voir les nouveaux sentiers ouverts à Sarzeau, côté golfe ; à Saint Cado, à Belz ; au moulin de Berringue.

En ce qui concerne la défense du littoral sont illustrés l'urbanisation galopante, comme au Tour du Parc ; l'installation sauvage de mobil-homes comme à Locmaria en Belle Ile ; les comblements de zones humides comme à Quiberon ou Plouhinec.

En revanche, un rapprochement est signalé avec Vannes Agglo qui a renoncé à sa monstrueuse base nautique et recherche un consensus pour un projet minimaliste à Toulindac.

Au fil de l'AG, de **nombreux échanges** ont lieu. **André Huet**, des ACR 29, recommande l'achat d'un drone pour surveiller l'évolution du trait de côte et du sentier côtier. L'assistance est très favorable à cet achat. Elle applaudit également le projet d'acquisition d'un terrain littoral menacé pour le protéger. Claudine Fontana explique que cet achat peut être réalisé grâce à un financement participatif.



Après le **rapport financier** présenté par la trésorière, le **rapport d'orientation** propose de maintenir courageusement sorties et activités diverses comme les années passées, en espérant de nouveaux volontaires pour participer aux tâches.

Tous les rapports une fois approuvés, les Amis des chemins de ronde partagent un agréable buffet.





TEMOIGNAGE, à MARCEL

*Marcel,
tu nous a donné tant de bons moments !
Chapeau, Marcel avec ton chapeau,
reconnaisable entre tous!*

*Ton bâton pointait chaque dolmen, chaque menhir et tu nous contais leur histoire, celle des hommes qui ont vécu sur ces terres, celle d'Erdeven et au-delà !
Tu étais curieux de tout, passionné de tout : patrimoine, architecture, histoire, botanique.... passionné de la vie !*

*Au détour d'un chemin, une vieille grange, une longère, tu nous expliquais la construction d'antan.
Depuis que tu arpentais ces terres, tant de choses avaient changé.
A travers des anecdotes, tu nous racontais, simplement et toujours avec humour, la vie d'avant et celle d'aujourd'hui.*

Toujours prêt à plaisanter, tu lançais, l'œil malicieux : « je ne suis pas bavard mais j'ai beaucoup de choses à raconter ».

Et on se disait en chemin : tout ce que tu racontes Marcel, il faut l'écrire, en faire un livre pour ne pas oublier, pour que soit transmis le savoir des « anciens ».

C'est ainsi qu'est née l'idée, avec d'autres passionnés « d'Embellir », de faire une exposition sur « Erdeven autrefois » suivie du livre.

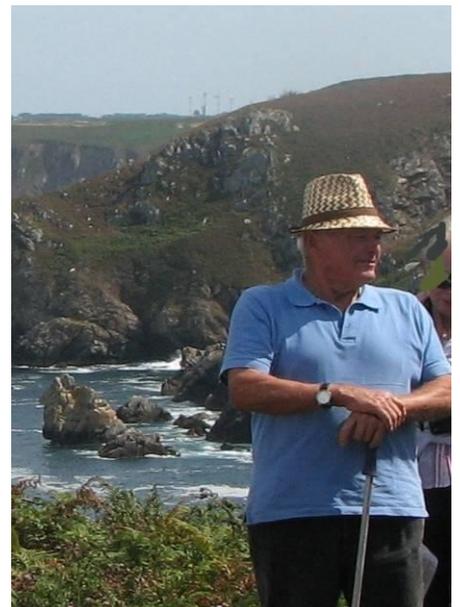
Durant 20 ans avec « Embellir » tu as guidé chaque semaine nos randonnées, chaque été celles des estivants, et à Erdeven tu étais là aussi pour accompagner les « randos gourmandes » !

*Tu étais pour certains un ami, pour tous une figure d'Erdeven, sa mémoire. Tu resteras dans la nôtre à jamais !
Nous faire marcher, Marcel, c'était ta manière d'Embellir et bien vivre à Erdeven.*

Tu nous manqueras Marcel, on ne t'oubliera pas !

*Martine Boyer, présidente d'Embellir et bien vivre à Erdeven
Au nom de notre association et de ses adhérents !*

Marcel, les Amis de Chemins de Ronde te disent merci !





Hommage à Serge Le Quer

Serge le Quer était né sur les bords de la rivière d'Étel, à Belz. Il est mort le 6 juillet 2015, quittant les rivages qu'il aimait être pour lesquels il s'était constamment engagé.

Il était un membre actif de la lutte contre le nucléaire et a suivi de près les opérations de démantèlement de la centrale de Brennilis. Sur la photo, on le voit manifestant devant le monument de la Main Verte dressé à Erdeven.



En 2001, il combat la construction d'un casino dans les marais salants de Carnac. Pour médiatiser l'affaire, le 16 mars, à 7 h du matin, il grimpe sur la flèche de l'immense grue du chantier. Il y passe trois heures à communiquer avec la presse grâce à son portable pour défendre les marais salants. Plus tard, il soutiendra la restauration des marais salants de La Trinité sur Mer.



(Ouest France, 17 mars 2001)

Membre de Eaux et Rivières de Bretagne, il lutte contre les algues vertes qui prolifèrent dans la ria et pour le respect des règles de rejet des eaux usées de l'usine Kerys. Il est aussi de ceux qui exigent la mise aux normes de l'incinérateur de Plouharnel et la recherche d'alternatives.

En 2003, il intervient pour la protection des menhirs découverts dans la lande de Kerdruelland. Il a également

toujours participé aux actions de Menhirs Libres pour éviter la création d'un Menhirland commercial à Carnac, ôter les grillages et protéger la vie dans les fermes autour des menhirs.

En 2006, la commune de Plouhinec décide d'évacuer le cimetière à bateaux du Magouër, sous prétexte de l'instabilité des coques. Quand les bulldozers se présentent, Serge bloque l'entrée du chantier avec sa voiture. Armé d'un porte-voix et entouré d'une vingtaine de personnes déterminées, il les contraint à faire demi-tour. Depuis, le site semble sauvé.



En 2007, il organise, au sein du Peuple des dunes, une immense fresque humaine sur la plage d'Erdeven pour empêcher le projet d'extraction de sable au large de Gâvres. Là encore, le projet a été arrêté !

En 2009, opposé à la réalisation du Parc d'activités du Suroît dans un espace de landes et de prairies humides, il dénonce l'autoritarisme anti démocratique des élus et la « pensée unique ».

Il n'hésite pas à monter en haut d'une échelle, sous les yeux de la presse, pour bomber les banderoles de propagande installées sur les façades des mairies de Belz et Loccoal-Mendon.



(Le Télégramme, 2 juillet 2009)

Serge Le Quer, riche d'une expérience de pédagogue et thérapeute familial, était un homme généreux toujours prêt à écouter et conseiller ceux qui le sollicitaient. Mais il savait se fâcher et prendre des risques pour la planète et pour la démocratie.

Anne Le Quer. Agnes Andrieux.

Qu'en est-il advenu des dossiers que nous vous avons présentés dans le journal 2015 aux pages Échos du Morbihan ? Peu de dossiers ont eu une issue heureuse. Pour tous les autres, le combat continue.

Application ou non des décisions de justice

A **Arzon**, au **camping du Tindio**, malgré l'annulation du permis par le tribunal administratif, la dalle de béton et les canalisations sont toujours en place. Le maire refuse de démolir cette réalisation dans la bande des 100 mètres.

A **Larmor-Plage**, **rue de Quehelle**, les ACR ont obtenu auprès du tribunal administratif le maintien des asphodèles dans leur habitat. Mais comment vont-elles survivre après la construction sur le même terrain d'un immeuble de 29 logements ?

A **Quiberon**, le propriétaire qui veut transformer un practice en golf de 9 trous a entrepris de nouveau d'artificialiser la zone humide de **Goulvars**, classée « espace remarquable », en refusant la seconde médiation organisée par le Procureur.

Cependant, à **Plouhinec**, à **Keralan**, la médiation a abouti. L'agriculteur qui avait enfoui des déchets sur de vastes espaces agricoles a bouché la cavité encore béante avec de la terre arable et écarté du ruisseau les déchets enfouis.

Des sentiers bougent. D'autres piétinent.

A **Beg Moussir**, sur **l'île aux moines**, là où nous avons manifesté l'an dernier, le sentier est enfin ouvert, et réservé aux piétons. Bravo.

Au **Negan**, à **Locoal Mendon**, les plots électriques sont toujours en place en bord de mer mais le sentier côtier est mis à l'étude sur toute la commune. Bravo.

A **port Niscop**, à **Belz**, aucun restaurant n'est encore en service Les ACR suivent l'affaire dans l'intérêt du sentier tout proche.

A **Arradon**, la banquette sur la plage de **Roguédas** continue de se détériorer. Plus à l'ouest, le sentier côtier est toujours fermé.



A **Arradon**, au **Moustoir**, le sentier fait toujours un détour de 320m dans un secteur à forte pente, car son assiette naturelle est illégalement privatisée. Les ACR ont gagné à quatre reprises devant le tribunal et la cour d'appel. Mais le Préfet est sourd aux demandes d'exécution et s'apprête même à vendre le domaine public maritime aux accapareurs.



A **Baden**, la plage de **Mériadec** est toujours privatisée. Pourtant, les plages privées sont proscrites en France. Et le passage piéton est toujours interdit.

Au **Bono**, le sentier côtier reste fermé à **la pointe du Rocher**, interrompant ainsi la continuité piétonne entre les rives du Sal et celles de la rivière d'Auray.

Sur les deux rives de la rivière de Crac'h et sur la rive droite de la rivière d'Auray, la loi sur le sentier côtier n'est toujours pas appliquée. Nous avons de nouveau sollicité les maires de Crac'h, La Trinité et Carnac. A **Plouhinec**, les riverains qui ont détruit le moulin à marée de **Berringue** souhaitent maintenant faire démolir la passerelle qui laisse passer les piétons à l'arrière de leur maison.



Mais n'aurait-il pas été plus simple et plus légal de laisser passer les piétons sur l'antique chaussée du moulin à marée à moins que, solution radicale, celle-ci ne soit condamnée à démolition puisqu'il n'y a plus de moulin ?

A **Ambon**, les ACR ont contesté auprès du Préfet une zone d'activités proche de la quatre voies pour méconnaissance du SCOT et destruction d'une zone humide. La commune a rectifié son PLU. Les élus souhaitent localiser les entreprises près des autoroutes afin qu'elles profitent de l'effet vitrines. Mais qui dira l'effet désastreux sur le tourisme et sur l'image du Morbihan de ces zones d'activités sans arbre ni style et défigurées par les publicités ?

Les élus de l'**île d'Arz** ont encouragé un maraîcher à habiter sur l'île et à défricher un terrain classé au PLU en « espace remarquable » mais ils n'ont pas pu lui accorder, bien sûr, un permis d'aménager pour les serres, longues de 40m et hautes de 4m, qui lui étaient nécessaires. Les ACR ont fait pression pour que le projet se fasse en zone agricole et non en « zone remarquable » où les serres sont interdites. Le maraîcher est parti, victime de la légèreté de la municipalité.

La protection du massif dunaire **Gâvres-Quiberon** pourrait bénéficier du label Grand site en 2017.

Pour y parvenir des actions et travaux doivent être entrepris pour restaurer les espaces dégradés. On note, en particulier, une décharge communale sauvage et un dépôt de matériaux inertes dans le site classé de Quiberon; des campings municipaux sur les dunes de Plouharnel et Erdeven, les étangs pollués de Kervran-Kerzine. Les ACR ont pris position pour la restauration de ces sites..

A **Houat**, les élus souhaitent regrouper hors des dunes les campeurs nombreux en été. A cette fin, ils ont prévu un camping municipal sur la falaise classée loi 1930. Cet automne, à l'enquête publique les ACR ont dénoncé cet emplacement alors que des terrains sont disponibles près du bourg, avec un impact visuel bien moindre. Les ACR ont également dénoncé l'utilisation du sentier côtier comme voie d'accès à des terrains constructibles. Le commissaire enquêteur a rendu un avis défavorable au PLU. Les ACR ont demandé à participer aux nouveaux échanges du groupe de travail.



Le Plan local d'urbanisme de **Plouhinec**, approuvé par le conseil municipal le 23 octobre 2010, a été annulé par le tribunal administratif de Rennes le 13 novembre 2015 par suite de plusieurs plaintes. Pour leur part, les Amis des chemins de ronde contestaient de trop nom-

breuses zones à urbaniser autorisant des lotissements ou des campings loin d'urbanisation existante. Le tribunal a annulé 35 de ces zones et ainsi renforcé la jurisprudence contre le mitage du littoral.

Le plan local d'urbanisme de **Ploemeur**, approuvé le 14 mars 2013, a été annulé par le tribunal administratif le 22 février 2016. Dans cette commune, des extensions constructibles avaient été prévues autour d'innombrables lieux dits plus ou moins diffus. Le tribunal les a annulés. La loi littoral ne permet ni d'étendre ni de densifier les simples hameaux ou lieux dits. A défaut, de proche en proche, les communes littorales perdraient leurs espaces naturels et agricoles.

Toulindac en Baden a été identifié comme « espace remarquable » par la cour d'appel de Nantes suite à une requête des ACR. Depuis les ACR avaient accepté, à la demande de Vannes agglomération, le principe d'une remise en état de la jolie longère pour l'accueil des scolaires contre le départ des logecoc.



Mais ils exigent le respect de la décision de la cour d'appel et la préservation de l'habitat naturel des nombreuses espèces animales qui fréquentent Toulindac et ils refusent la création d'une voie de 3,50 m de large se poursuivant jusque sur la grève au prix de la construction d'un grand perré et de la disparition des cupressus qui font le charme du lieu. Un accès à la mer existe sur le port de Pen Lanic à Larmor Baden. La base nautique peut trouver sa place sur le terre-plein du port.



Contournement de Guidel

La municipalité de Guidel a décidé la construction d'une voie de contournement du Bourg sur 11m de large et 3km de long, soit 15ha lourdement artificialisés. Cette voie, destinée à desservir les plages, détruira un vallon boisé et plusieurs zones humides et ruisseaux qui seront compensés par le retour à la nature d'un champ de maïs ! Pourquoi ne pas prévoir des possibilités de stationnement en amont du bourg et organiser un service de navettes l'été pour les baigneurs ? Cela se fait déjà à Quiberon et bientôt à Arzon. Pourquoi pas à Guidel au lieu de continuer à y saccager les milieux naturels et à diffuser du CO2 en quantité dans l'atmosphère?

Le sentier côtier à Surzur et au Tour du Parc.

Sous la pression de la Fédération Française de Randonnée Pédestre, l'État, après avoir longtemps refusé pour cause de fragilité du milieu, vient d'accepter de définir le tracé de la servitude de passage des piétons le long des marais maritimes de Surzur et du Tour du Parc.

Les ACR, pilotés par des membres experts de l'Association pour la Défense du Pays de Surzur, ont visité les lieux et découvert des paysages bocagers et des milieux aquatiques exceptionnels et devenus rares en Morbihan..A l'enquête publique, ils ont déposé favorablement à l'ouverture du sentier sous réserve de travaux à minima et de mesures de protection importantes.

Ils ont saisi cette occasion de réclamer, une fois encore, l'ouverture des 500m de sentier côtier qui manquent cruellement, côté mer, entre Pen Castel et Pen Cadenic. Le commissaire enquêteur en a fait une condition prioritaire à l'ouverture du sentier dans les marais.

Menaces sur le sentier côtier à Houat

A Houat, le sentier est ouvert partout autour de l'île. Mais le maire, confronté à l'absence d'accès à un terrain réputé constructible, a considéré le sentier côtier, interdit à tout véhicule à moteur, y compris à un simple tracteur, comme accès valable pour un permis de construire. Bien plus, dans le nouveau PLU, plusieurs tronçons de sentier côtier, réservés aux piétons, sont désignés comme voies d'accès à des secteurs construits ou à construire. Sous prétexte de résoudre un problème ancien à Houat, on choisit une solution qui, exportée sur le continent, pourrait bien créer de nouveaux problèmes. Les ACR s'y sont opposés à l'enquête publique.

Accès à la plage de Kerollet à Brillac

La justice administrative, conseil d'état compris, a donné raison au maire de Sarzeau contre le propriétaire de Kerollet qui avait détourné le sentier côtier.

Les ACR, de leur côté ont demandé au Préfet de lui dresser procès-verbal pour occupation illégale du domaine public maritime. En effet, une descente à bateaux a été bétonnée sur la plage dont l'accès est interdit aux baigneurs.

Mur sur sentier côtier

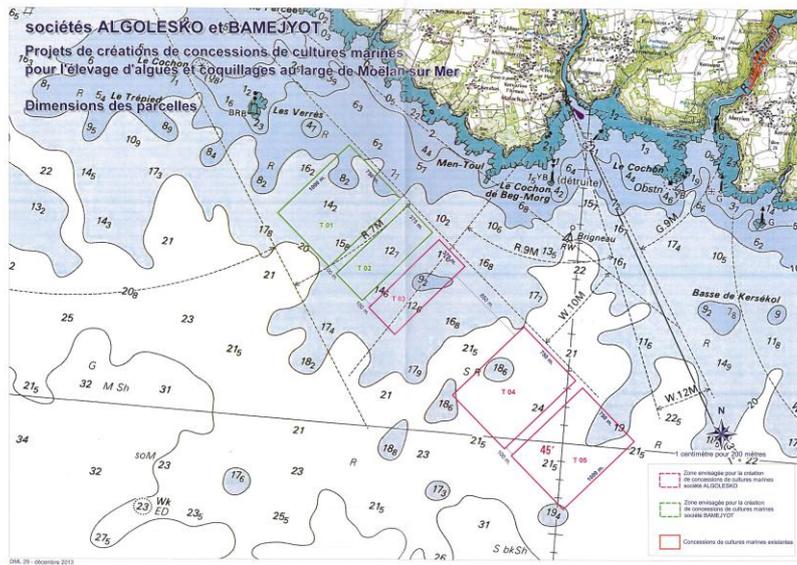
A Larmor-Baden, en face de Berder, un autre propriétaire a construit un mur et planté des arbres qui barrent l'assiette du sentier côtier sous prétexte que l'usage du sentier est suspendu par la présence d'un chantier ostréicole en activité. Mais l'assiette du sentier doit être libérée car l'interdiction de passer cessera avec la fermeture du chantier. Les ACR ont saisi le Préfet.



2015, les litiges s'amplifient

Venant après l'année de son 20^{ème} anniversaire marquée par quelques temps forts, dont celui réussi du rassemblement de Clohars-Carnoët le 7 septembre 2014, l'année 2015, pour les Amis des Chemins de Ronde du Finistère, aura été une année plus ponctuée par un retour à la réalité des dossiers et des affaires touchant le littoral et les sentiers côtiers.

Le plus gros de ces dossiers, à n'en pas douter, est celui des **algocultures intensives de Moëlan-sur-mer** :



Fin 2013, en pleine période de Noël et des fêtes de nouvel an, les populations de Moëlan-sur-mer et des communes avoisinantes apprennent de façon incidente l'existence d'un vaste projet de cultures marines au large des côtes de Moëlan-sur-mer.

Ce projet, porté par les sociétés Algolesko et Bamejyot, concerne l'exploitation d'algues marines d'une part et de coquillages (huîtres et moules) d'autre part se répartissant en 5 parcs d'une superficie totale de 300 hectares –s'étendant sur une zone de 1 km x 5 km environ à 1 km du rivage. Les concessions sont demandées pour une durée de 35 ans.

Le public est informé, par simple voie d'affichage dans les mairies concernées, soit : Moëlan-sur-mer, Clohars-Carnoët, Riec-sur-Belon, Pont-Aven et Nevez, de la tenue d'une enquête se déroulant du 4 au 18 janvier 2014 inclus, suivant le décret 83-228 modifié du 22 mars 1983.

La population locale s'émeut vivement dès qu'elle prend connaissance du projet en consultant le dossier dans les mairies, notamment de Moëlan-sur-mer et de Clohars-Carnoët. Elle exprime très vite son opposition contre le projet compte-tenu de son ampleur et vu sa localisation dans un secteur particulièrement sensible et remarquable ainsi qu'à vocation touristique élevée.

Un groupe de travail réunissant 8 associations, dont les Amis des Chemins de Ronde, se constitue en vue de l'organisation d'une riposte contre ce projet.

De nombreuses actions et interventions ont lieu durant les mois qui suivent. Deux manifestations sont même organisées durant l'été 2014, une à Clohars-Carnoët sur le port de Doëlan réunissant 300 personnes environ le samedi 19 juillet 2014, l'autre devant la plage de Trénez à Moëlan-sur-mer rassemblant environ 500 personnes le dimanche 3 août 2014.

La commission départementale de cultures marines, entretemps, avait donné un avis favorable au projet courant juin 2014.

Au final, après un temps de réflexion conduisant à une légère adaptation du projet et à une réduction de la durée de la concession par rapport à la demande exprimée, le préfet signe le 22 octobre 2014 les diverses autorisations d'exploitation de cultures marines en faveur des sociétés Algolesko et Bamejyot.

5 des associations du groupe de travail ainsi que la commune de Moëlan décident d'un recours gracieux commun dans un premier temps puis d'un recours contentieux.

Les Amis des Chemins de Ronde du Finistère, estimant :

- que ce projet est néfaste pour l'environnement,
- qu'il présente de nombreux risques tant pour la biodiversité, que pour les paysages ou encore la navigation, voire l'attrait touristique d'une région reposant sur la qualité remarquable de ses côtes, rias, plages et sentiers côtiers ...
- qu'il ne s'inscrit pas dans une démarche de développement durable,
- qu'il n'a pas été examiné dans sa globalité,

décident d'agir de leur côté début 2015 et prennent leur propre avocat pour les représenter.

Depuis l'affaire suit son cours au plan judiciaire.

Les porteurs de projet ont engagé un début de réalisation qui a connu de nombreux aléas techniques dont s'est gaussée la population locale.

L'opposition du public est toujours très vive comme l'a démontré un nouveau rassemblement ayant eu lieu le 27 septembre 2015 à Moëlan-sur-mer et réunissant plus de 500 personnes.

La mobilisation contre l'algoculture intensive ne faiblit pas (Photo DCE)



l'a souligné l'Association de Sauvegarde du Pays Fouesnantais (ASPF) dans un tract remis lors de l'inauguration officielle du 2 juillet 2015 et reproduit ci-dessous.



Autres dossiers chauds de 2015, les sentiers côtiers :



Avec tout, d'abord **Le Relecq-Kerhuon**, où depuis 2009 le public et les riverains de secteur de Baradozic ne peuvent plus accéder au littoral depuis la fermeture intempestive du chemin menant à la grève.

Les Amis des Chemins de Ronde ont demandé au préfet, par voie judiciaire, de rétablir le passage ancestral. Malgré tous les éléments apportés, le tribunal en a jugé autrement et a débouté les ACR au motif que quand bien même il y avait empiètement sur le domaine public maritime, celui-ci était largement acquis au titre de la prescription trentenaire.

Pourtant, quelques semaines plus tard, le préfet a pris un arrêté, dans le cadre de la législation permettant d'assurer la continuité de la servitude de passage, qui reprend le tracé du chemin ancestral d'accès à la grève de Baradozic.

Comme il fallait s'y attendre, le propriétaire, qui avait fait condamner les ACR, a attaqué le nouvel arrêté ; les ACR de leur bord ont décidé d'une requête en intervention.

Voilà une affaire qui risque de durer encore plusieurs années avant de connaître son aboutissement.

Puis celui de FOUESNANT-Beg Meil :

Où après 40 ans de combats et de procédures, le sentier côtier reliant la cale au sémaphore est enfin ouvert, mais au prix de multiples contorsions règlementaires comme

Tract distribué lors de l'inauguration du sentier de Beg Meil par le maire de Fouesnant, le jeudi 02 juillet 2015 en présence du secrétaire général de la préfecture du Finistère.

« Sentier côtier : aujourd'hui, c'est jour d'inauguration, c'est jour de fête et de champagne !

Mais, mais... Monsieur le préfet du Finistère, Monsieur le secrétaire général de la Préfecture du Finistère, Monsieur le maire de Fouesnant, C'est bien vous et vos prédécesseurs, complices avec les propriétaires riverains récalcitrants, qui pendant plus de 40 ans avez retardé, voire empêché l'établissement de la servitude légale. Devant notre combat incessant, et finalement le passage en force d'une population ulcérée, avec cisailles, marteaux et même échelles le 25 octobre 2014, vous avez dû céder et réaliser ce chemin que vous inaugurez aujourd'hui.

Les tentatives d'intimidation n'ont jamais freiné notre détermination et surtout pas celle de l'ASPF, qui a lutté pendant près de 40 ans pour l'établissement de la servitude légale sur les propriétés riveraines. A la suite des 5 enquêtes publiques, avec des projets aussi dangereux que farfelus (perrés sur DPM, tunnel dans les rochers,...), vous n'avez pas de raison d'en être fiers, car ces aménagements lourds, interdits dans un espace remarquable comme la Pointe de Beg Meil, ont dénaturé le site. Ce parcours, en de nombreux points, est bien éloigné d'un véritable sentier côtier, établi dans le respect de l'environnement ... et de la Loi. Par endroit, la vue sur la mer est volontairement obstruée, notamment dans le dernier tronçon, transformé en univers carcéral, où l'on se demande même où elle se situe ?

Mais au fait : où sont les permis de bétonner, les autorisations de travaux sur un site remarquable que beaucoup d'entre vous découvriront ce jour pour la première fois de là-haut. Nous, nous avons toujours agi dans le respect des lois de la République, et vous ?

Alors, pour votre inauguration tardive, à la bonne vôtre au sémaphore »

Depuis, Les ACR ont appris que le sentier risquait d'être fermé suite à une décision du TA de Rennes annulant le passage sur quelques parcelles riveraines.

Malgré ces points chauds, les Amis des Chemins de Ronde du Finistère peuvent se féliciter de l'avancée de plusieurs autres dossiers de sentiers côtiers sur le littoral finistérien :

Suite aux tempêtes de l'hiver 2013-2014, plusieurs tronçons qui avaient été endommagés ont pu être rétablis grâce à l'implication des collectivités et à la bonne volonté de nombreux riverains. Cependant, de nombreuses sections plus lourdement dégradées ne pourront être rouvertes qu'après des travaux assez conséquents, voire après nouvelles enquêtes publiques en raison de servitudes à modifier.

De nouveaux arrêtés préfectoraux ont par ailleurs été pris en 2015 pour instituer la servitude de passage le long du littoral de : **L'hôpital-Camfrout**, **Le Faou** (section sud), **Combrit**, **Concarneau** (Le Cabellou), **Le Relecq-Kerhuon** (secteur de Baradozic – cf *ci-avant*- et secteur des Sables Rouges), et enfin **Riec-sur-Belon**.

Cela représente un linéaire conséquent et les travaux risquent de prendre du temps, voire des années s'il y a des contestations de la part des propriétaires riverains comme on l'a vu pour Le Relecq-Kerhuon, ou comme à



Santec où tout est bloqué du fait d'une demande d'annulation totale de l'arrêté préfectoral.

Des affaires d'urbanisme mobilisent d'autre part les Amis des Chemins de Ronde du Finistère, en particulier à **Riec-sur-Belon**, où un chantier ostréicole voudrait étendre ses installations sur le domaine public maritime, dont des locaux administratifs qui n'ont nullement besoin de la proximité de l'eau pour fonctionner.

Malgré une enquête publique défavorable au projet, le maire a délivré le permis de construire. Cette décision est contestée par les ACR devant le TA de Rennes.

Des sorties, moments conviviaux bien appréciés, ont été organisées par les Amis des Chemins de Ronde du Finistère à **Audierne- Pont Croix- Beuzec Cap Sizun** en juin et **Plouarzel - Trézien** en juillet.

Celle de juin a bénéficié d'un temps agréable et a rencontré un vif succès. En juillet, la météo peu clémente a rebuté certains.

Espérons que le programme des sorties de 2016 connaîtra autant d'engouement.



*André Huet,
Secrétaire général des ACR29*

La pointe Er Hourel à Locmariaquer

La pointe Er Hourel à Locmariaquer est restée « sauvage » et doit une partie de sa célébrité à un joli bois de pins dont la silhouette élégante marque fortement le paysage et a été très souvent représentée par les peintres et les photographes. L'association locale de protection de l'environnement, l'ADSEL, veille jalousement sur ce bois centenaire

De son côté, le Conservatoire du littoral, propriétaire de la pointe, privilégie le retour à l'état naturel des espaces qu'il acquiert et il aurait décidé de raser le bois au profit de la lande comme autrefois.

La gestion du Conservatoire est remarquable.

Toutefois pourquoi ne pas laisser vivre ces arbres qui donnent une personnalité originale à la pointe Er Hourel ? Abattre les arbres dangereux : oui. Semez des ajoncs en sous-bois : oui. Raser tous les pins de la pointe Er Hourel : non.



Floraison de pontons dans le Golfe du Morbihan

Naguère, dans les ports, les voiliers au repos, disposant d'espace, viraient autour de leurs corps morts au gré du vent et leurs va-et-vient donnaient de la vie aux plans d'eau.

De nos jours, les voilà tous pris dans la gangue d'immenses parkings à bateaux dont ils peinent à s'extraire à force de moteur. Quel marin ne préférerait quitter son mouillage à la voile en se jouant du courant et du vent ?

Le préfet, gestionnaire du schéma de mise en valeur de la mer, a heureusement limité le nombre de bateaux dans le golfe à moins de 7000. Aujourd'hui, ce seuil n'a pas été dépassé. Pourtant déjà quel encombrement et quelle floraison de pontons !



Pollution des plages

On trouve quotidiennement, sur les plages du Grand Ouest, des filets de pêche entiers après les tempêtes, ou réduits à l'état microscopique suite à un long séjour en mer.



De toutes façons, sauf s'ils atteignent le grand vortex qui tourne dans l'Atlantique nord, ils finiront dans l'estomac des poissons ou dans celui des oiseaux de mer séduits par leurs vives couleurs. On trouve du plastique dans l'estomac de neuf oiseaux marins sur dix.

Paradoxe : ces déchets de plastique proviennent de la pêche et de la conchyliculture, des activités dont la pérennité dépend du bon état de la mer. Mais que font les professionnels de la mer pour remédier à pareille situation ? S'il y allait de rentabilité et de profits, un matériau biodégradable aurait été recherché, inventé, mis sur le marché dans les meilleurs délais. Mais qui donc, parmi les professionnels de la mer, se soucie de la planète ?

Plantes invasives

La mondialisation des échanges a permis à des plantes étrangères à nos régions de s'y installer. Certaines d'entre elles tendent à supplanter les espèces locales.

C'est le cas de l'herbe de la pampa dont les hauts bouquets blancs se voient un peu partout sur le littoral breton car la plante produit des millions de graines chaque année ou des Doigts de sorcière qui couvrent très rapidement les sols aux dépens des jolies fleurs des falaises, comme l'œillet marin et le silène maritime.

De même le baccharis est largement naturalisé dans de nombreuses zones littorales comme la Presqu'île guérandaise où le baccharis est considéré comme une plante envahissante et est devenu l'ennemi des paludiers et de la biodiversité car il tend à remplacer la flore locale en formant des buissons particulièrement touffus.

Le baccharis pousse vite (1,5 m en 3 ans). Sa présence se fait de plus en plus remarquer au sein des PNR de Grande Brière et du Golfe du Morbihan. Il apparaît aussi sur les rivages du Finistère et des Côtes d'Armor.

Une des solutions pour éradiquer le baccharis est de broyer les parcelles atteintes puis de faire paître du bétail (ovins ou bovins) sur la parcelle les années suivantes pour brouter les repousses. Une autre est d'organiser des chantiers citoyens qui coupent le baccharis ou

l'arrachent avec le « baccharach », outil parfaitement adapté à sa fonction.



Ça bouge du côté de l'Europe ! Une liste de plantes invasives comportant le baccharis a été présentée au parlement européen qui a demandé qu'elle soit étendue à d'autres variétés. Par ailleurs, le projet loi biodiversité présentée au Sénat fait mention des espèces invasives. Des textes réglementaires pourraient, dès cette année, interdire la vente du baccharis et autres espèces invasives par les paysagistes.

Pour soutenir la lutte allez sur le site du Collectif anti-baccharis. Et adhérez !

Une sortie 2015 : Hoëdic Le 6 septembre 2015, nous étions 62 participants à la sortie organisée par Les Amis des chemins ronds à Hoëdic. Il avait fallu se lever tôt. De Lanester, le car partait avant 7 heures. Mais ils étaient nombreux à être là : Jean-Claude et Françoise, Gilbert et Josiane, Michel et Michèle, Josette, Armelle, Marguerite, Martine, et tous les autres, passionnés de marche et amoureux de la mer et des îles.

A Quiberon, grande émotion : la machine de la Compagnie Océane refusait d'imprimer les billets des 62 marcheurs ! Embarqués les derniers, ils apprécient pleinement la traversée par petit vent frais et belle lumière sur le Mor Braz. Après une courte escale à Houat, on débarque à Hoëdic, vidée de ses touristes par la fin des vacances. C'est le début d'une journée hors du monde, hors du temps.

Il fait très beau. Le soleil chauffe mais pas trop. Canicule et orages sont passés. Reste la douceur de l'air et un grand calme, sans un bruit. Tout à la ronde, la mer est bleue comme le ciel.

Le groupe rallie le bourg, tout proche, et ses maisons blotties le long de quelques rues étroites. L'île s'apprête à accueillir le festival des îles du Ponant. De grandes photos posées sur les pignons aveugles célèbrent les pêcheurs d'Hoëdic.



Le maire ouvre la porte d'une salle municipale quasi entièrement occupée par un serpent de mer en tricot, ouvre colorée des enfants d'Hoëdic. N'importe. Les randonneurs déposent le sac et s'en vont vers l'ouest et la pointe du château. Ils prennent leur temps, sous le charme d'un paysage intact de dunes fleuries, anses sablonneuses, et pointes rocheuses telles qu'on n'en trouve plus que dans les îles.

La faim ramène les uns vers les pique-niques, pris tous ensemble, les autres vers les bonnes tables de l'île. Puis on repart à la découverte par petits groupes. Sur cette île

sans relief, la marche est facile. Certains en font le tour complet, soit près de 10 km.

Il y a tant à voir. L'église décorée de maquettes de bateaux offertes en ex-voto et, à son chevet, un petit cimetière marin. L'ancien fort et son exposition sur les richesses préhistoriques d'Hoëdic, occupée par les hommes il y a des millénaires quand elle était encore reliée au continent.



Les murets de pierres séparant les champs témoignent du passé rural de l'île., représenté encore par un éleveur de moutons qui rêve d'agriculture bio, tandis que les nombreux phares à terre et en mer, le vieux port et le nouveau, l'école de voile, le sémaphore, les nombreux mouillages et même un four à goémon enchantent les terriens de passage, dont certains couronnent leur journée par un inoubliable bain de mer.



Et puis c'est le bateau du retour qui ramène vers le continent des promeneurs comblés.

DÉCOUVERTE DU MARAIS BRETON

Le **Marais Breton** s'étend de Bourgneuf à St-Gilles-Croix-de-Vie. C'est un ancien golfe marin avec un chapelet d'îles : Bouin, Beauvoir..., qui forment un barrage à l'origine de la baie alors dite Baie de Bretagne, aujourd'hui Baie de Bourgneuf. Au Moyen-Âge la mer venait jusqu'au port de Bourgneuf qui fut un grand port de France au XV^e, XVI^e s. Les bateaux venaient chercher le sel de la baie pour la Baltique. Les dunes mouvantes séparant l'océan de cette vaste baie l'ont peu à peu comblée avec les alluvions de la Loire.



Au XI^e s, les moines bénédictins débutent la conquête sur la mer. Pendant les guerres de Cent ans et de religions, la baie continue de se combler.

En 1680 le chenal du Dain isolant l'île de Bouin du continent, n'a plus que 1 km de large et

11 m d'eau à marée basse.

Deuxième période d'assèchement au XVII^e. Mais l'argent manque pour la construction de digues hautes et rectilignes et les tempêtes toujours présentes ont vite fait de détruire les chaussées de terre.

Malgré une série de tempêtes la poldérisation est réalisée surtout au XIX^e.

L'île de Bouin est reliée au continent en 1838 par un pont vers Bourgneuf.

Les dernières digues de 1958 à 1964 ont permis de gagner de nouveaux terrains sur la mer. Ces puissantes digues protègent les polders et l'arrière pays. Mais les tempêtes exceptionnelles font toujours d'énormes dégâts.

Le marais de Bouin situé sous le niveau des plus hautes mers (de 0 à 4 m), est entrecoupé d'un labyrinthe de canaux reliés à la mer. Des écluses de « chasse » servent à lutter contre l'envasement des embouchures, et à maintenir le niveau d'eau. L'écluse du Collet, rénovée, permet une chasse d'eau à marée basse. Des systèmes de pompages assurent l'évacuation des excédents hivernaux ou la réalimentation estivale. Sur les « *mottes* » se détachent les « *bourrines* », petites fermes basses, blanchies à la chaux, couvertes de « *rouches* » (roseaux).

De nos jours, les marais salants se transforment peu à peu en « *marais gâts* » (gâtés) et en pâtures dessinant un damier de prés bien verts que paissent des chevaux de race vendéenne (« *postier breton* »), des vaches maraî-

chines petites et brunes et, près du littoral, des moutons de pré-salé.

L'activité maraîchère règne sur la banquette sablonneuse ceinturant le marais. Sur les canaux, le maraîchin circule en yole, à l'aide de sa *ningle*, perche dont il se sert aussi pour sauter des fossés.

Certains polders sont aménagés pour l'élevage du poisson (mulets, anguilles).

L'activité conchylicole est importante : huîtres, moules, palourdes. La présence d'une nappe d'eau salée souterraine, à température constante, facilite l'élevage des huîtres, naissains, éclosiers...

La flottille de pêche vendéenne reste importante. Le marais breton fut pendant des siècles le pays des moulins à vent, aujourd'hui des éoliennes.

Sur la côte des Moutiers, dans la baie de Bourgneuf qui s'envase inexorablement, le rivage a reculé de plusieurs centaines de mètres en deux siècles et le niveau de la mer s'est élevé.

La baie de Bourgneuf est une voie de migration exceptionnelle, pour des milliers d'oiseaux, héron, mouette rieuse, aigrette garzette, avocette, limicoles, divers canards, et aussi des lièvres, ragondins...



C'est un haut lieu d'élevage, d'ostréiculture et de tourisme que nous visiterons bientôt.

Michèle Girard





12 avril 2015 Ste Hélène



ERQUY



10 mai 2015







Les sorties proposées par les Amis des Chemins de Ronde sont toutes organisées par les bénévoles de l'association. Se déroulant sur des sentiers côtiers, sans difficultés particulières, elles sont accessibles à tous : chacun marche à son rythme et peut réduire, si besoin est, sa distance de parcours.

Elles sont l'occasion de découvrir l'attrait touristique de nos côtes et les activités de notre association, et aussi d'exprimer notre volonté de voir préserver les sentiers côtiers et respecter la loi littoral.

Des circonstances indépendantes de notre volonté peuvent nous amener à modifier le lieu ou l'itinéraire des sorties. Ne nous en veuillez pas ! Les modifications éventuelles sont annoncées par voie de presse et par courriel.

PETITES SORTIES

2 à 3 heures de marche (7 à 9 km) le dimanche après midi.

Gratuites et ouvertes à tous sans inscription. Amenez vos amis !

Le rendez-vous est fixé sur un parking. Pensez au covoiturage pour le rejoindre. Les départs ont lieu à 13 heures 30.

Date	Commune	Site	Lieu de rendez-vous
21/02/16	Larmor-Baden	Ile Berder et de Pen en Toul à la pointe de Berchis et retour	Parking du port et Gué de Berder
06/03/16	Crac'h	Autour de l'étang du Roc'h Du	Parking du carrefour de Scarpoche
03/04/16	Locmariaquer	Loperhet, Saint Pierre, La Pointe Er Hourel	Camping de Loperhet
17/04/16	Loctudy	Descente de la rivière de Pont-L'Abbé	Parking au fond du Port de Pont-L'Abbé (Rive droite)
01/05/16	Landevant	Autour de l'étang de la Demi-Ville	Sera défini ultérieurement

Attention

L'adhésion aux A.C.R n'est pas obligatoire pour les petites sorties, mais seuls les adhérents sont couverts par l'assurance des ACR.

GRANDES SORTIES

Sorties d'une journée entière. 10 à 14 km répartis entre matin et après-midi. Un parcours allégé est aussi prévu. L'acheminement du point de départ se fait en car. Prévoir un pique-nique qui peut être laissé dans le car le temps de la marche du matin. Un abri est prévu le temps du repas en cas de mauvais temps. Le car peut être rejoint en cours de journée en cas de fatigue.

Le prix varie de 25 à 50 € environ, selon la distance, le transport, l'accès éventuel à une île et l'existence ou non d'un dîner.

Les grandes sorties sont réservées aux adhérents des ACR : les non adhérents devront donc s'acquitter de leur adhésion au moment de leur inscription ou dès que possible ensuite.

N'oubliez pas...

De bonnes chaussures, un petit sac à dos, de l'eau, votre téléphone portable, un appareil photo, un chapeau et des lunettes de soleil... ou un vêtement de pluie, selon la météo!



1. 08/05/16 Baie d'Audierne, Plovan et Tréguenec, autour des étangs de Trunvel et de Saint-Vio.
2. 12/06/16 Rivière du Belon.
3. 31/07/16 Sibiril-Santec, du port de Mogueriec à la forêt domaniale de Santec, autour de la baie du Guilliec.
4. 04/09/16 Le port du Conquet et la pointe de Kermorvan avec extension l'après-midi jusqu'à l'île Molène en bateau.
5. 02/10/16 Baie de Bourgneuf, le Marais breton de Moutiers-en-Retz à l'île de Bouin.



Où et comment s'inscrire



L'ouverture des inscriptions est annoncée dans les quotidiens régionaux, sur le site <http://acr56.net/> et par courriel. Les réservations commencent habituellement trois semaines avant la sortie et sont closes une semaine avant la sortie. Si le nombre maximal de participants est atteint avant la clôture des inscriptions, une liste d'attente est ouverte. Si des places se libèrent, vous serez prévenus. Si le nombre de personnes en liste d'attente le permet, l'association peut décider d'affréter un second car. Toute annulation après la clôture des réservations ou toute absence sans motif sérieux pourront entraîner une retenue correspondant aux frais engagés par l'association.

Auray	M. Mme J.-C. MAILLARD	06 20 43 61 00	Quimper	Mme M. LANNESVAL	02 98 90 28 52
Lorient	Mme M. LE TEUFF	02 97 87 80 28	Finistère	Mme M.-C. Ménétrier	02 98 71 11 86
Vannes	Office du tourisme de VANNES	02 97 47 24 34	ou	M. A. HUET	02 98 32 80 05



Adhésion ou renouvellement de cotisation (ACR 56)

à retourner à Anne Chabault 7 rue Françoise d'Amboise 56000 Vannes

M. Mme Mlle M. Mme (couple) Association N° de carte : _____
 NOM prénom / Raison sociale _____

2^{ème} personne (si couple) : NOM prénom _____

Adresse _____

Code postal _____ Commune _____

Tél _____ Portable _____ Courriel _____

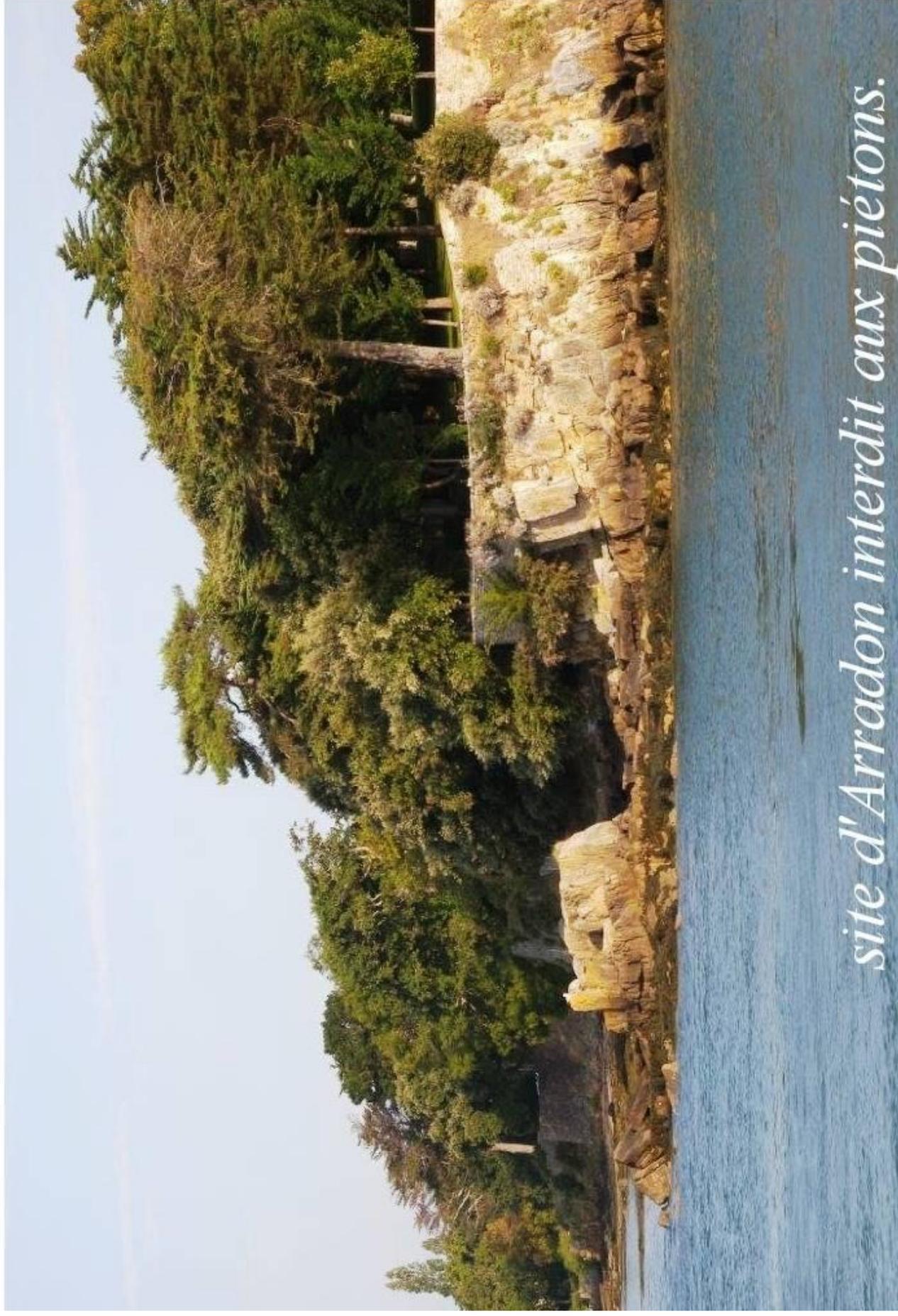
souhaite(nt) soutenir les Amis des Chemins de Ronde du Morbihan en tant que membre :

Actif 15 € Couple, donateur ou association 20 € Bienfaiteur 40 €

Signature

A le 2016

À quand le sentier côtier à Roguédas ?



site d'Arradon interdit aux piétons.